

Bactériologie : EAUX DE CONSOMMATION

Date de Prélèvement : 18/01/18

Agent Préleveur : Mr Christophe Bosc

Date de Réception : 18/01/18 Heure : 14h

Date début essais : 18/01/18

Destinataire :

Monsieur le Maire

Mairie

9 Avenue du Corps Franc de la Montagne Noire

11310 SAINT DENIS

N° Echantillons	21	22	/	
Commune	SAINT DENIS			
Lieu précis	Compteur Véolia Vanne	Chez l'habitant Cuisine Fin de réseau		
Heure de prélèvement	11h	11h20		
Type d'eau Réseau/Autre	Réseau	Réseau		

Paramètres Bactériologiques	Méthodes	Résultats			**Limites de qualité	**Références de qualité
Bactéries aérobies Revivifiables à 22°C en 68h (UFC/ml)	NF EN ISO 6222 (incorporation dans PCA)	*30	*84		/	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle
Bactéries aérobies Revivifiables à 36°C en 44h (UFC/ml)	NF EN ISO 6222 (incorporation dans PCA)	*8	*36		/	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle
Escherichia Coli (UFC/100ml)	NF EN ISO 9308-1	*<1	*<1		<1	/
Entérocoques (UFC/100ml)	NF EN ISO 7899-2	*<1	*<1		<1	/
Paramètres Chimiques	Méthodes	Résultats			**Limites de qualité	**Références de qualité
pH (unité pH)	Norme NF EN ISO 10523	6.4 à 16.6°C	6.8 à 18.0°C		/	≥ 6.5 ≤ 9
Conductivité à 25°C (en µS/cm)	Norme NF EN 27888	119.5	49.5		/	≥ 200 ≤ 1.100
Nitrates (en mg/l de NO ₃ ⁻)	Norme NF EN ISO 13395	<0.5	0.50		50	/
Nitrites (en mg/l de NO ₂ ⁻)	Norme NF EN ISO 13395	<0.50	<0.50		0,50	/
Ammonium (en mg/l de NH ₄ ⁺)	Norme NF EN ISO 11732	<0.10	<0.10		/	0.10
Turbidité (NFU)	Norme NF EN ISO 7027	0.53	0.51		1.0	/
Chlore libre (mg/l Cl ₂)	NF EN ISO 7393-2	0.03	0.03		/	/
Chlore total (mg/l Cl ₂)	NF EN ISO 7393-2	0.08	0.09		/	/

Conclusion : Pour les eaux destinées à la consommation humaine et pour les paramètres analysés, eaux conformes aux limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique.

Observations : /

Carcassonne, le 07/02/18

Vérification A.T.M.T.,

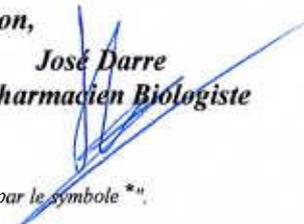
Visa



Approbation,

Sophie Courrière-Calmon
Docteur Vétérinaire

José Darre
Pharmacien Biologiste



"L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole **".

L'accréditation ne couvre ni les limites de qualité et références de qualité ni la conclusion.

** : Limites de qualité et Références de qualité définies dans le code de la santé publique

Le présent rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Le prélèvement réalisé n'est pas représentatif de la masse d'eau dont il est issu.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.

Pour déclarer la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'estimation de l'incertitude associée au résultat.

Les données concernant la conservation et le traitement analytique de l'échantillon sont disponibles sur demande.